Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des vélocipédistes. — Le landsturm et le génie. — Instruction sur le service en campagne. — A propos des manœuvres de St-Maurice en 1901. — Une carte du Transvaal.

A la date du 6 février dernier, le Département militaire suisse a interdit qu'à l'avenir on employât des hommes de troupe comme vélocipédistes. Il a rapporté toutes les décisions antérieures contraires, notamment celles des 20 juin et 5 septembre 1899, qui avaient autorisé cet emploi.

Le Département fonde sa décision sur l'augmentation de frais résultant de l'emploi d'hommes de troupe comme vélocipédistes (suppléments de solde, locations, estimations, réparations, experts), sur le fait que ces hommes ne reçoivent ainsi plus l'instruction militaire générale et sur la diminution du nombre des fusils dans le rang. A l'avenir on n'emploiera pour le service des états-majors que des vélocipédistes militaires, et là où ces vélocipédistes ne suffisent pas, les chefs auront recours à d'autres moyens, comme avant 1899.

Or, actuellement, nous ne pouvons suppléer à l'insuffisance numérique de notre cavalerie qu'au moyen de vélocipédistes. Les vélocipédistes militaires, formés en vue du service dans les hauts états-majors, sont en nombre insuffisant pour qu'il puisse en être attribué aux unités combattantes. D'autre part, le fait que depuis 1899 on avait autorisé les bataillons d'infanterie et même les unités de la cavalerie à employer, en nombre déterminé, des vélocipédistes tirés de la troupe, montre qu'on avait reconnu l'utilité, je dirai même la nécessité de ces auxiliaires, et l'expérience n'a pas établi qu'on pourra s'en passer à l'avenir. La forme même, donnée par le Département militaire à sa décision, — « là où ces vélocipédistes militaires ne suffiront pas, les chefs auront recours à d'autres moyens », — prouve à quel point ils étaient nécessaires.

Il est vrai qu'il s'est élevé, à l'endroit des vélocipédistes pris temporairement dans la troupe, des plaintes générales. Instruits par l'expérience, les vélocipédistes sportifs, après avoir tâté de ce service auxiliaire, ont préféré ensuite le service dans le rang, qui ne comporte, il est vrai, pas la même indépendance apparente, mais n'astreint pas non plus aux mêmes fatigues et n'oblige pas, dans certains cas, à être disponible de jour et de nuit. Dès lors on a pu constater, aux dernières manœuvres, dans

bien des unités, que la qualité des vélocipédistes auxiliaires avait baissé. De là sont nées les plaintes mentionnées plus haut.

Est-ce à dire qu'ils n'aient rendu aucun service, ces vélocipédistes ? Nullement. Ils en ont même rendu beaucoup. J'en sais qui n'ont mérité de la part des chefs que des éloges. Est-ce à dire également qu'à l'avenir on pourra s'en passer ? Je ne le pense pas davantage.

J'aime à croire qu'on en viendra tôt ou tard, — bientôt j'espère, — à doter en permanence de vélocipédistes toutes les unités de l'infanterie et de la cavalerie. Point ne sera besoin pour cela de leur donner une instruction aussi étendue que celle que reçoivent les vélocipédistes militaires actuels : qu'ils soient solides en selle, capables de rouler par tous les chemins sur une bonne machine, d'un caractère sûr et d'une santé robuste ; qu'ils soient capables aussi de s'orienter dans tous les terrains, de jour et de nuit, au moyen de la carte ou des signes de la nature, et nombreux et inappréciables seront les services qu'ils rendront.

On demande maintenant que l'infanterie fasse des patrouilles d'officiers, quand la cavalerie lui fait défaut. Ces patrouilles ne rendront des services réels que si leurs rapports parviennent à temps aux chefs. Or ces rapports ne parviendront à temps que s'ils peuvent être portés par des messagers rapides. Les vélocipédistes sont tout désignés pour cela. Voilà un exemple ; on en pourrait donner beaucoup d'autres.

Il y aurait donc lieu de regretter la récente décision du Département militaire si elle signifiait que les régiments et les bataillons d'infanterie devront se passer à l'avenir du concours de vélocipédistes ; mais il faut croire plutôt qu'elle ne fait que marquer un changement de méthode. Tenez, j'échangerais volontiers beaucoup de mauvais musiciens contre un petit nombre de bons vélocipédistes ; pourtant on a autorisé le renforcement des musiciens !

* * *

Le Département militaire suisse a prescrit qu'à l'avenir on incorporera dans le landsturm non armé (bataillons et compagnies de pionniers de landsturm) les officiers, sous-officiers et soldats du génie qui quittent la landwehr. Il paraît que, dans certains cas, on avait incorporé des hommes provenant du génie dans les fusiliers du landsturm, où ils ne pouvaient rendre que peu de services, tandis que leur place est toute marquée dans le landsturm non armé, qui ne possède qu'un petit nombre de soldats du génie exercés.

* * *

La commission chargée de la rédaction de l'« Instruction sur le service en campagne » qui doit remplacer celle actuellement en usage a terminé son travail. Le texte allemand seul est arrêté ; on travaille à la rédaction du texte français. Ce n'est pas une petite affaire que de mettre les deux

langues d'accord. Un simple travail de traduction est insuffisant; il faut une rédaction tout à fait libre, car souvent, si l'on veut des expressions équivalentes, force est de modifier le texte original.

Ce qui est de nature à réjouir, c'est que l'on nous annonce de grandes simplifications soit dans le service de sûreté en marche, soit dans le service d'avant-postes; c'est aussi que l'on a établi des règles fixes et stables dans beaucoup de cas, jusqu'ici réglés par une sorte de tradition ou « suivant les circonstances ».

Formons des vœux pour que cet important travail ne tarde pas à voir le jour et que l'on puisse enseigner bientôt autre chose que des formes destinées à disparaître à bref délai.

* * *

Le 17 février dernier, le lieutenant-colonel Dietler, commandant de l'artillerie des fortifications de Saint-Maurice, a donné aux officiers de Lausanne une intéressante conférence sur *Les manœuvres en montagne en 1901 et les expériences faites pour l'organisation et l'instruction de l'armée de campagne et des garnisons des forts.*

Après avoir exposé le développement des manœuvres du mois de septembre dernier, — sur lesquelles nous ne reviendrons pas, la *Revue* en ayant déjà donné la description[1] — le conférencier a tiré de ces exercices un grand nombre de conclusions utiles et d'heureux enseignements. Il a fait voir, que moins que partout ailleurs, on n'improvise pas en montagne; tout demande au contraire à être convenablement calculé et préparé à l'avance. Ainsi, pour le service des transports, lequel a mal fonctionné dans le détachement de l'assaillant, il importe que non seulement on possède le matériel nécessaire — les bâts —, mais que les conducteurs soient accoutumés à la montagne et sachent y conduire leurs chevaux aussi bien qu'ils conduisent en plaine leurs attelages de voitures. Il conviendrait à cet effet que les conducteurs du train des troupes appelées à opérer en montagne soient attribués pour l'instruction à l'artillerie de montagne.

Le logement des troupes joue également un très grand rôle. Par le temps très pluvieux et dans les terrains détrempés où la troupe a été dans l'obligation de bivouaquer, faute d'abris et de chalets suffisants dans la région, les soldats des forts se sont infiniment mieux trouvés de leurs tentes spéciales que les hommes du lieutenant-colonel Bourquin de leurs tentes d'ordonnance. La tente des troupes de forteresse, composée de quatre toiles, permet de disposer d'une des toiles pour l'étendre sur le sol. En outre, elle ferme mieux; elle est aussi plus légère. La couverture de bivouac est néanmoins absolument nécessaire, même à cette époque de l'année (commencement de septembre).

[1] Livraisons d'octobre et novembre 1901.

Comme en 1900 au Saint-Gothard, les manœuvres de Saint-Maurice ont surtout démontré d'une façon évidente l'impérieuse obligation de préparer de longue main les troupes appelées à opérer en montagne. Il ne suffit pas, comme on se l'imagine, de recruter des montagnards pour créer des troupes d'alpins; il faut une éducation spéciale des hommes et des gradés. La marche est différente, le déploiement, les formations, la tactique sont tout autres qu'en plaine. Le lieutenant-colonel Dietler conclut à la nécessité de créer en Suisse des corps de troupes de montagne, — ce que, depuis des années, nous nous efforçons de proclamer dans cette *Revue*. Les alpins donneront d'excellentes troupes de campagne, mais l'inverse n'est pas exact : les troupes de campagne ne feront jamais au pied levé des alpins. Ce principe est connu.

Dès que l'on arrive en pays de montagnes, disait déjà Henri Baraude[1], dans la région des hauts sommets, et que, parcourant le pays, on l'étudie au point de vue militaire, la déroute des idées toutes faites, que l'on applique en général sans trop réfléchir et sans raisonner, est absolument complète et l'on est tenté de prendre le contre-pied de toutes les prescriptions du règlement pour pouvoir l'appliquer à la montagne.

En effet, les procédés de marche ne sont plus les mêmes que dans les plaines où de fortes colonnes peuvent se mouvoir sur des routes bien entretenues. Les services de l'exploration et de la sûreté exigeront des méthodes différentes.

Le stationnemen présentera de nombreuses et grosses difficultés. Enfin, l'attaque et la défense d'une position ne seront plus les mêmes que dans la plaine, où la moindre élévation de terrain devient redoutable pour l'attaque et facilite la défense, en créant des champs de tir étendus, où l'appréciation des distances est facile, où les règles générales pourront toujours être appliquées sans grandes modifications.

... Si les grandes lois restent les mêmes sur tous les terrains, leur application change essentiellement, suivant qu'elle est faite dans la plaine ou dans la montagne.

Or, à côté de la tactique, les troupes de montagne exigent au surplus un matériel de corps et des équipements spéciaux qui demandent à être préparés à l'avance.

A titre d'exemple, le lieutenant-colonel Dietler indique comment on pourrait peut-être composer deux brigades de bataillons d'alpins. Une brigade serait formée d'un régiment valaisan (bat. 11, 88 et 89) et d'un régiment de l'Oberland bernois (bat. 34, 35 et 36); elle serait attribuée à Saint-Maurice. Une seconde brigade, prélevée sur la VIIIe division, serait composée des bataillons 85, 86, 90 à 93, et se rattacherait au Saint-Gothard. Les troupes de ces unités recevraient leur instruction aux fortifications. Les régiments feraient leurs cours de répétition ou leurs manœuvres

[1] Dans l'introduction à son intéressante étude sur *La guerre de montagnes* dans le *Journal des Sciences militaires* de janvier, février et mars 1900.

tantôt en montagne, tantôt en plaine, alternativement d'un cours à l'autre

Telles sont quelques-unes des idées émises par le chef de l'artillerie de Saint-Maurice. On conviendra qu'elles ne manquent pas d'à-propos.

On nous communique d'autre part, sur cette conférence, les renseignements suivants :

Le jugement porté par le lieutenant-colonel Dietler sur les 1er et 2e bataillons de carabiniers, ne me paraît pas strictement équitable. Il a dit, il est vrai, que ces troupes avaient prouvé que pour manœuvrer en montagne il faut un entraînement préalable qu'elles ne possédaient pas. Mais aussi, il a pesé, avec trop d'insistance, sur l'état complet d'épuisement qu'elles auraient présenté à certains moments.

Pour être juste, il faudrait dire d'abord que la défense avait le beau rôle; or, ce rôle appartenait aux troupes attachées aux fortifications de Saint-Maurice; elles manœuvraient dans un terrain connu, familier; et puis, durant l'action, elles attendaient tranquillement, dans leurs positions, l'attaque des carabiniers.

Je sais, pour les avoir entendu citer par des officiers qui en ont été les témoins, qu'il y a eu, dans les 1er et 2e bataillons de carabiniers, parmi les cadres et la troupe, des exemples d'endurance et de dévouement à toute épreuve ; ainsi ces soldats qui employaient plusieurs heures, prises sur leur repos de la nuit, à aller chercher le bois destiné à alimenter les feux de bivouac et à cuire les aliments de la troupe.

Non, la partie n'était pas égale ; le beau rôle était à la défense. Si l'on a voulu prouver que pour opérer en montagne il faut l'avoir appris, on a réussi ; mais on aurait tort de conclure des manœuvres de montagne de Saint-Maurice de 1901, à l'incapacité générale, cadres et troupes, des 1er et 2e bataillons de carabiniers, de remplir le rôle de troupes de montagne.

Je ne veux pas insinuer que l'état-major des fortifications de Saint-Maurice, qui avait organisé les manœuvres et les dirigeait, qui était donc juge et partie, a cherché à se créer un succès; mais il faut reconnaître que, dans son thème, les troupes de l'attaque étaient mises dans une situation inférieure; qu'en outre du défaut d'entraînement, elles n'ont pas disposé du temps qui eût été réellement nécessaire, en montagne, pour les opérations qu'elles avaient à exécuter et que le temps enfin, ce qui ne pouvait être prévu d'avance, les a considérablement entravées, la pluie n'ayant cessé de tomber.

On pourrait peut-être se mettre d'accord avec le lieutenant-colonel Dietler sur la convenance d'exercer une certaine fraction de notre infanterie spécialement aux opérations en montagne, bien que notre armée de campagne soit destinée, en tout premier lieu, à opérer sur le plateau. Encore faudrait-il prendre des précautions pour que cette spécialisation ne devînt pas exclusive. Il ne faudrait pas que nos postes fortifiés du Saint-Gothard et de Saint-Maurice exerçassent sur notre armée une at-

traction qui la détourne de son rôle essentiel. C'est assez des troupes qu'ils immobilisent actuellement.

* * *

Les journaux quotidiens ont parlé avec éloges d'une nouvelle carte du Transvaal établie par notre collaborateur, M. le colonel Camille Favre, à Genève. Cette carte, au 1 : 1 600 000, embrasse tout le théâtre de la guerre sud-africaine. Elle a été exécutée en lithographie et photolithographie par l'établissement topographique J. Schlumpf, à Winterthour, d'après la carte du War Office au 1 : 250 000, la carte du Transvaal de Jeppe au 1 : 476 000, la carte officielle de la colonie du Cap au 1 : 800 000, et des documents originaux.

Pendant toute la durée des hostilités, quiconque s'est intéressé à leur étude a eu à souffrir de l'absence d'une carte à la fois complète et claire. Cette lacune est aujourd'hui comblée, et c'est avec raison que les cartographes et les écrivains militaires les plus compétents ont placé la carte du colonel Favre au premier rang de celles jusqu'ici en usage. Sa netteté parfaite rend la consultation des plus agréables, et permet de juger au premier coup d'œil du caractère général, au point de vue topographique, des régions où se meuvent les adversaires. On ne peut exprimer qu'un seul regret, c'est que les difficultés d'exécution d'un travail aussi consciencieux et aussi compliqué n'aient pas permis la publication de cette carte un peu plus tôt. Il est vrai que la guerre sud-africaine ne paraît pas encore tout à fait près de finir, et que pour suivre le détail des opérations de guérillas qui s'étendent sur les points les plus divers du vaste territoire du Transvaal, de l'Orange et des contrées circonvoisines, une bonne carte est indispensable. Nous ne pouvons que recommander très vivement celle du colonel Camille Favre qui, dès son apparition, a supplanté toutes celles précédemment connues.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les futures manœuvres impériales ; composition des corps de troupes, effectifs et commandants. — Mutations. — Jubilé de l'établissement de gymnastique militaire. — Encore notre artillerie de campagne. — Quelques livres.

Comme je vous l'ai indiqué dans la chronique de décembre 1901 et confirmé en janvier 1902, les manœuvres impériales opposeront l'un à l'autre les IIIe et V^e^ corps d'armée renforcés l'un et l'autre par des unités de corps voisins. C'est l'ordre de cabinet du 6 février qui règle les « plus

grands exercices des troupes[1] », y compris les manœuvres dont l'exécution a lieu en présence de l'Empereur.

Les deux corps d'armée en question n'ont que deux divisions; le Ve possède en outre une 5e brigade d'infanterie (no 77) qui renforcée de la 8e brigade du IIe corps formera avec celle-là une 3e division d'infanterie, la 41e. Au IIIe corps d'armée sera attachée la 1re division d'infanterie de la Garde renforcée des hussards de la Garde (Leib-Garde-Husaren), d'une compagnie de pionniers et d'une brigade d'artillerie de campagne de la Garde. La 41e division d'infanterie recevra le régiment de grenadiers à cheval no 3 comme cavalerie divisionnaire et le régiment d'artillerie de campagne (Lehrregiment) de l'école de tir à Jüterbog à trois groupes de trois batteries. Selon toute probabilité, ce régiment sera constitué en brigade, avec l'appoint d'un 4e groupe formé par prélèvement des troisièmes sections des batteries. Cette brigade comprendra ainsi deux régiments à deux groupes.

Chaque corps disposera également d'une division de cavalerie. La dision A du IIIe corps sera constituée par une brigade de cavalerie du corps (la 6e) et par les 1re et 2e brigades de cavalerie de la Garde; on lui adjoindra le groupe d'artillerie à cheval du corps et un détachement de pionniers. La division de cavalerie B du Ve corps se composera de la 9e brigade du corps, d'une brigade du VIe corps (la 12e) et de la brigade des Leibhusaren du XVIIe corps d'armée, plus le groupe d'artillerie à cheval de ce XVIIe corps et d'un détachement de pionniers du VIe corps. Comme cavalerie divisionnaire restent au IIIe corps la 5e brigade et au Ve la 10e brigade de cavalerie. Les deux régiments d'infanterie du Ve corps qui n'ont que deux bataillons (nos 154 et 155) seront complétés à trois bataillons à l'aide de réservistes.

A chaque corps est attachée une section d'aérostiers. On trouvera dans les deux corps deux sections de mitrailleuses provisoires (Maschinengewehr Abtheilungen), l'une attachée aux 3e et l'autre aux 5e chasseurs dont les numéros correspondent aux corps; une troisième section sera formée par la 1re division de la Garde attachée aux chasseurs du corps. Comme nouveautés, en temps de paix, on formera des convois de vivres (Proviant-Kolonnen) auxquelles on emploiera les attelages de huit bataillons du train.

Les deux corps d'armée appelés aux manœuvres ont leur résidence dans les provinces de Brandebourg (IIIe corps) et de Posen (Ve). Leurs quartiers généraux sont Berlin et la ville de Posen. C'est la première fois que ces deux corps d'armée seront en contact immédiat. Ordinairement le IIIe corps d'armée avait affaire à celui de la Garde ou au IVe; le Ve avait le VIe (Silésie) comme adversaire habituel.

[1] Grössere Truppenübungen im Jahre 1902 (voir *Armee-Verordnungs-Blatt* du 11 février).

Le IIIe corps renforcé a un effectif de 42 1/2 bataillons d'infanterie ou chasseurs, le Ve de 37. Chaque division d'infanterie aura un régiment de cavalerie, une brigade d'artillerie de campagne, une ou deux compagnies de pionniers. Les divisions de cavalerie comptent chacune 30 escadrons, 2 batteries à cheval, 2 détachements de pionniers. Sauf imprévu, les deux partis ne différeront que par les effectifs d'infanterie et par le nombre des sections de mitrailleuses.

Le IIIe corps d'armée est commandé par le général d'infanterie *v. Lignitz* dont les états de service sont fort brillants. Il a fait trois grandes campagnes, 1866 avec le Ve corps sous Steinmetz, « le vieux lion ». Il y a été décoré de l'Aigle rouge IVe classe aux épées. En 1870/71 il est officier d'état-major du IXe corps d'armée ; il lui fut conféré à cette occasion la Croix de fer 1re classe. Enfin, comme attaché militaire à Saint-Pétersbourg (depuis 1876), il assista à la guerre contre les Turcs en 1877/78 au quartier-général russe, prenant part au siège de Plewna et au passage des Balkans. La Russie lui remit l'ordre de Saint-George IVe classe, qui n'est décerné qu'à ceux qui font preuve d'une grande bravoure à la guerre ; en outre, l'ordre de Ste-Anne et celui de St-Wladimir aux épées. Il porte encore l'étoile de Roumanie, et son monarque l'empereur Guillaume l'a décoré de l'Ordre pour le mérite.

V. Lignitz, né en 1841, est sorti du corps de cadets comme lieutenant au 37e d'infanterie en 1858. Après avoir fréquenté l'académie de guerre, il a fait un stage au bureau de triangulation, puis fut nommé capitaine au grand état-major. Il resta en Russie jusqu'en 1885 pour de là passer à la tête d'un régiment d'infanterie. En 1888, chef d'état-major au XIe corps d'armée, il a été nommé major-général, puis commandant de brigade, et en 1891 divisionnaire à Breslau. Depuis février 1896, il est à la tête de son corps d'armée. Il est naturel que v. Lignitz, connaissant très bien la Russie, son armée et sa langue, soit destiné à un haut commandement au cas d'une guerre sur notre frontière de l'Est.

Le général *v. Stülpnagel* qui commande le Ve corps d'armée depuis 1899, est sorti également de l'infanterie, mais il a fait sa carrière dans l'état-major général. Né en automne 1842, élevé au corps des cadets, il est entré dans l'armée en 1860 comme lieutenant dans la Garde ; il a pris part à nos trois campagnes. En 1877, il fut transféré à l'état-major général; cinq ans après, il commandait un bataillon d'infanterie, puis fut nommé directeur d'une école de guerre. Nous le trouvons en 1887 chef d'état-major d'un corps d'armée qu'il quitte pour accomplir divers stages, le commandement d'un régiment, celui d'une brigade, puis d'une division. Depuis 1900, il est général d'infanterie.

Les généraux des divisions d'infanterie sont, au IIIe corps : *v. Dulitz* (5e) sorti de l'artillerie ; *v. Liebert* (6e), qui a été longtemps gouverneur en Afrique orientale, et le *comte Moltke* qui commande la 1re division d'in-

fanterie de la Garde ; au Ve corps *v. Eichhorn* (9e) et *v. Braunschweig* (10e) ; pour la 41e provisoire, rien n'est encore décidé, pas plus que pour les divisions de cavalerie.

L'ordre du 6 février contient les dispositions pour les *manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées.* Elles seront exécutées par les troupes du Ier corps (en Prusse orientale), du IXe (en Schleswig-Holstein), et du XVIIIe qui a sa résidence à Francfort-sur-le-Mein. L'artillerie à pied y prendra part. Partout on pratiquera cette fois-ci le tir réel, car pour ce genre de manœuvres le tir à blanc ne vaut ni le temps qu'on y met ni les frais qu'elles comportent. Déjà l'année passée, on avait organisé après coup un tir réel au IIIe corps, au lieu du tir à blanc prévu par l'ordre primitif.

On continuera à appeler aux manœuvres des troupes de réserve — comme on l'a fait en 1901, après un long intervalle. On mobilisera un régiment d'infanterie de réserve aux VIIe, Xe et XVIIe corps d'armée, tandis que le corps de la Garde, le VIe et le IXe corps d'armée, ont l'ordre de créer un groupe d'artillerie de campagne de réserve, tous sur le pied de guerre et dans la même composition qu'en cas d'une mobilisation. Les ordres détaillés seront émis sous peu.

— Le mois de février n'a donné occasion qu'à peu de mutations. Je citerai la démission du lieutenant-général *v. Lessel* qui fut chef de notre corps d'expédition en Extrême-Orient. On lui avait présagé un brillant avenir, son commandement l'ayant mis au rang d'un commandant de corps d'armée. On ne sait à quoi attribuer sa disgrâce. Peut-être provient-elle de différends avec le général en chef, devenu à l'improviste son supérieur, le feld-maréchal comte Waldersee ? v. Lessel, sorti de l'infanterie de la Garde, a fait sa carrière dans l'état-major général, où il devint quartier-maître principal au grand état-major. Il fut ensuite, pendant six semaines, divisionnaire à Karlsruhe. Depuis son retour de la Chine, il n'exerçait aucun commandement. Il n'a pas 54 ans.

Encore une démission dans les hauts grades du Ier corps d'armée, mis, semble-t-il, à l'index. C'est le commandant de la 1re division, comte Eulenburg, de la cavalerie. Il a été mis à disposition. On a transféré à la tête de cette division le lieutenant-général v. Bock u. Polach qui commandait la 37e du même corps. Les commandements du corps d'armée et des trois divisions sont ainsi complètement renouvelés. La 37e division a passé sous les ordres du major-général Kluck, de la 23e brigade d'infanterie à Neisse. Au total ont démissionné pendant ce mois 1 lieutenant-général, 10 officiers supérieurs, 18 capitaines et lieutenants ; ont été promus 2 majors-généraux, 8 majors, 32 capitaines et lieutenants.

Au printemps, nous assisterons à des mutations plus considérables ; citons le vieux Lentze qui aura ses 70 ans ; le gouverneur de Thorn, le

général d'infanterie v. Amann ; le lieutenant-général Wallmüller de la 35e division à Grudenz, etc. ; tous offriront leur démission.

J'ai deux jubilés à signaler. L'un a été célébré en l'honneur du 25e anniversaire de service dans l'armée de notre souverain. C'est le 9 février 1877 que fut incorporé comme lieutenant dans la 6e compagnie du 1er régiment à pied de la Garde le prince Guillaume. Cette compagnie était commandée par le capitaine v. Petersdorff. Le 20 janvier de la même année, le prince avait passé son examen de maturité au lycée de Cassel. L'Empereur a célébré son jubilé militaire au cercle de son régiment, pour ainsi dire en famille.

L'autre jubilé est le cinquantenaire de notre Etablissement de gymnastique militaire. A la vérité, il a été fondé le 1er octobre 1851, mais la cérémonie jubilaire a été différée jusqu'à l'issue du 80e cours, le 27 février. L'Empereur était présent.

La première méthode suivie dans cet établissement a été celle du gymnasiarque suédois Pehr Henrik Ling, né en 1776, et d'après les idées duquel avait été créé l'Institut central de gymnastique de Stockholm, dont il fut le premier directeur. Ling avait des prétentions littéraires ; il cousinait avec la Muse. Mais ses poésies plutôt médiocres ont moins servi sa réputation que la gymnastique hygiénique dont il fut l'inventeur. Régénérer physiquement et intellectuellement sa nation dégradée par l'abus de l'alcool, tel fut son idéal.

Lors de sa création, en 1851, notre établissement n'était pas exclusivement militaire ; les membres du corps enseignant y recevaient également leur instruction gymnastique; il possédait deux directeurs, militaire et civil.

Le premier directeur militaire fut le capitaine Hugo *Rothstein*, né en 1810 et appartenant à l'artillerie. Il avait fait ses études en Suède et acquit une certaine célébrité comme gymnaste. Malheureusement, ses principes se trouvant sur certains points en contradiction avec ceux de la gymnastique allemande, il fut invité à démissionner en 1863. Il est mort en 1865. Notre établissement se nommait « central » à l'origine, mais dès 1877, l'union de la gymnastique militaire avec la gymnastique civile fut rompue, et quatre ans plus tard, en 1881, l'étiquette « militaire » remplaça le qualificatif « central ». Votre chroniqueur lui-même a eu l'avantage de faire ses études de gymnastique sous l'égide de Rothstein.

Pour ceux qui désirent plus de détails, j'ajouterai qu'une « Histoire de l'établissement de gymnastique militaire pendant ses 50 premières années » est en préparation. L'auteur est le lieutenant en premier Nebel, instructeur à l'établissement. Ont pris part à la fête du jubilé la plupart des plénipotentiaires militaires accrédités à Berlin, le directeur militaire de l'Institut de Stockholm, les délégués de diverses autorités et des sociétés de gymnastique.

De la Suède au Danemark, il n'y a qu'un détroit à passer. Je le franchis en annonçant la nomination d'un attaché militaire à Copenhague, en la personne du premier-lieutenant Frhr. v. Steinæcker, du régiment d'infanterie n° 81. Cette nomination est sans doute une conséquence du changement du ministère danois au mois de juillet passé, lequel en a eu une autre : le Danemark est sorti de la léthargie militaire dont il avait été frappé sous le ministère conservateur.

Je ne dis rien du voyage du prince Henri. C'est un événement politique plutôt que militaire ; seule la marine a envoyé son secrétaire d'Etat. L'armée de terre n'est pas représentée dans l'entourage du prince-amiral. D'ailleurs, du côté de l'hôte non plus, l'élément militaire ne prévaut pas. On espère que ce voyage ne sera pas sans influence sur notre situation dans le concert des grandes puissances. Il n'existe pas, entre les Etats-Unis et nous, d'intérêts opposés, sources de conflits éventuels. En revanche, l'importance de l'élément germanique fixé au delà de l'Atlantique constitue un lien entre les deux puissances. Ce lien sera resserré sans doute par le voyage du prince.

— Nous voici occupés à tenter la transformation de notre canon de campagne modèle 96 en canon à recul sur l'affût. Aussi bien Krupp que Ehrhardt participent au concours avec une batterie chacun. Figurent également aux essais quelques pièces à boucliers protecteurs, servant en même temps de sièges d'essieu. Personne ne sait ce que produiront ces expériences. Il me paraît toutefois que les boucliers ont peu de chances d'acceptation. Il est trop difficile de protéger tous les servants. Et que deviendront les officiers de batteries, sans parler des commandants de groupes et de régiments ? L'idée est pourtant excellente et je ne suis pas de l'opinion du colonel H., rédacteur d'une revue technique militaire, qui disait[1] : « La guerre n'est pas une assurance sur la vie... Celui qui meurt fait son métier, c'est pour le roi et la patrie ! » Bravo, mon colonel, mais s'il suffit que tout le monde meure, à quoi bon l'art de l'ingénieur, les abris, les tranchées, les cuirasses des navires, etc. ? C'est plus que naïf. Le problème n'en est pas moins difficile à résoudre, si l'on ne veut pas copier à la lettre les Français qui, maintenant, voudraient doter leurs temps d'artillerie de casques en acier !

La librairie Bath (l'éditeur des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*), vient de publier une brochure sur *l'Artillerie de campagne française*, sa nouvelle organisation, son armement, son art de combattre[2] ; elle est anonyme.

Cette brochure envisage la situation surtout au point de vue tactique

[1] « *Die Deckung der Feldartillerie im Gefecht* » ; *Militär Zeitung*, n° 5.

[2] *Die französische Feldartillerie, ihre neueste Organisation, Bewaffnung und Kampfart*, Berlin 1902.

et ne refuse pas au règlement français l'approbation qui lui est due. Toutefois, elle voit un danger dans l'infériorité du nombre des pièces dont s'est contentée l'artillerie française, en regard de l'artillerie allemande. Dans les données techniques, on trouve de graves erreurs, par exemple sur les fonctions des canonniers servants. Il me semble que la brochure a été écrite avant la publication du texte du règlement, sinon on ne s'expliquerait pas non plus les remarques sur l'armement des batteries à cheval et sur la manière de « poser les boucliers en avant des roues », ce qui n'est pas le cas. On ne saurait douter d'ailleurs que cette brochure ait été publiée *pro domo sua.*

Encore quelques mots de la littérature. Le général commandant du XIIIe corps d'armée à Stuttgart, Frhr. *v. Falkenhausen,* vient de publier le premier volume d'une œuvre de longue haleine. Il est intitulé : *Instruction en vue de la guerre. I. Les principes des commandements supérieurs*[1]. L'auteur vise à instruire les chefs en vue de la guerre. Il expose ses expériences sous la forme d'exemples. Mais on reproche à ces exemples d'être démodés, de ne pas s'accommoder à nos règlements actuels. Ainsi, pour l'artillerie de campagne, ils sont basés sur la répartition en une artillerie divisionnaire et une artillerie de corps. Le 2e volume traitera : *Des exercices des troupes (Die Uebungen der Truppen).* Les gens qui se disent bien informés annoncent cet ouvrage comme le « testament militaire de l'auteur ». Nous verrons.

Je signale une biographie militaire des plus intéressantes : *Avec l'épée et la plume. Souvenirs de ma vie,* par *J. Scheibert,* major en retraite. Scheibert, né en 1831, aujourd'hui rédacteur militaire de la *Gazette de la Croix,* a assisté en 1863, en qualité d'envoyé du ministre de la guerre, à la guerre civile en Amérique du Nord. Il s'était rendu au camp des Confédérés et fut attaché pendant quelque temps à l'état-major du général Lee. Il a fait aussi nos trois campagnes modernes ; en 1878, il donna sa démission. Pas moyen d'entrer dans les détails. Le livre est écrit avec beaucoup de verve ; parfois on croirait avoir affaire à un roman, mais tout est tiré des réalités de la vie.

Un vétérinaire Dr *Goldbeck,* de l'artillerie de campagne, a écrit : *Gesundheitspflege der Pferde,* thème intéressant pour tout officier. Je cite : encore : *La tactique de l'infanterie française depuis la guerre 1870-71,* par le major *Black,* très versé dans cette matière ; *Unteroffiziere Handbuch für die Feldartillerie II. Theil. Der äussere Dienst,* 2e édition, par le capitaine *Zwenger,* bien connu. Enfin *last not least : Moderne Faustfeuerwaffen,* par le colonel E. *Hartmann,* qui traite avec beaucoup de clarté son thème favori.

[1] *Ausbildung für den Krieg. I. Theil. Die Grundlage für die höheren Führer.*

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Une nouvelle arme à main pour la cavalerie. — Notre budget militaire comparé à celui de l'Allemagne. — Changements de garnison. — Supplément de solde aux capitaines et rittmeister. — Projet de construction d'un palais du Ministère de la guerre à Vienne.

— D'après une communication de la *Reichswehr*, la cavalerie austro-hongroise doit être prochainement dotée d'une nouvelle arme à main. On croit généralement et tel est aussi l'avis des personnes compétentes, que ce sera le revolver plutôt que le pistolet à répétition.

Ce choix se justifie d'autant plus que des perfectionnements sérieux ont été apportés au revolver modèle 1898 remis aux troupes à pied il y a environ deux ans. Il a été pourvu d'un chargeur à l'aide duquel toutes les cartouches peuvent être introduites d'un seul coup dans leurs logements, d'une manière simple, rapide et sûre, et d'un mécanisme qui opère l'extraction des douilles par un petit mouvement de la main. Ce nouveau revolver satisfait pleinement à toutes les exigences d'une bonne arme moderne. Sa construction est si simple qu'il peut être démonté et remonté sans outil spécial, jusque dans les plus infimes détails de son mécanisme, même par une personne non familiarisée avec le maniement des armes à feu. La parfaite exécution des pièces, leur résistance à toute épreuve, ainsi que la précision et la plus grande rapidité du tir — jusqu'à 40 coups à la minute — que l'on obtient avec ce nouveau revolver perfectionné, en font une arme de guerre excellente.

Les expériences minutieuses faites avec ce nouveau revolver ont donné des résultats si satisfaisants que, très prochainement déjà, un grand nombre de ces armes seront distribuées à la troupe à titre d'essai.

— Le budget de l'armée allemande pour 1902, comprenant les dépenses ordinaires et extraordinaires, le fonds des invalides et les émoluments et frais du Tribunal militaire de l'Empire, s'élève à 533 millions 500 000 marks. Commentant ce chiffre, nos journaux militaires font remarquer qu'il se traduit par une charge de 10 marks 6 pfennigs par habitant, tandis que l'ensemble de notre budget militaire, armée et marine, ne représente qu'une dépense de 7 marks 4 pfennigs par tête de population. Néanmoins, il est douteux que l'on se décide à réaliser aussi chez nous les quelques améliorations nouvelles prévues pour les divers contingents de l'armée allemande.

Parmi ces améliorations à l'étude en Allemagne et dont l'introduction chez nous serait aussi fort désirable, la *Reichswehr* relève surtout l'acqui-

sition de mitrailleuses pour la cavalerie et l'augmentation de notre artillerie de forteresse.

L'utilité des détachements de mitrailleuses, tels qu'ils existent en Allemagne et en Suisse, n'est contestée par personne. Malheureusement, on s'est borné jusqu'ici à l'acquisition d'un matériel de mitrailleuses de 8 mm. pour l'artillerie de forteresse et les essais entrepris aux grandes manœuvres de cavalerie en 1895 avec des mitrailleuses Maxim comme armement de la cavalerie ont été dès lors abandonnés. Ces pièces seraient fort utiles à nos 8 divisions de troupes de cavalerie, auxquelles incombe le service extrêmement important de reconnaissance stratégique. Aux dernières manœuvres impériales allemandes, les détachements de mitrailleurs attachés au Ier corps ont rendu d'excellents services.

Quant à l'augmentation de notre artillerie de forteresse, elle est considérée depuis longtemps comme nécessaire, mais on l'a toujours ajournée jusqu'à ce que la réorganisation, beaucoup plus urgente, de l'artillerie de campagne, soit un fait accompli.

— Jusqu'ici, les changements annuels de garnison avaient lieu pendant les quelques semaines de calme qui succèdent aux grandes manœuvres d'automne. Le Ministre de la guerre vient de rompre avec cette tradition en décidant qne ces changements s'effectueraient désormais, soit à partir de 1902, déjà au mois d'avril.

D'après l'*Armee Blatt*, cette innovation serait motivée par des considérations importantes ayant trait à l'état de préparation de l'armée. Le plan de mobilisation est toujours prêt au commencement de l'année. S'il survient jusqu'en automne des changements de dislocation entraînant des modifications essentielles au plan de mobilisation, ce plan risque de n'être plus exact. Dans toutes les armées où il existe des changements de garnison pendant l'année, c'est au printemps, en général, qu'ils ont lieu.

Un autre avantage de cette innovation est qu'après la fin des manœuvres d'automne, les choses pourront se passer plus simplement et plus rapidement que ce n'était jusqu'ici le cas. A l'arrivée des recrues, les troupes ayant changé de garnisons au printemps auront déjà repris leur service sans arrêt notable. Il a paru au Ministère de la guerre que ces avantages compenseraient les quelques inconvénients que présente la mesure qu'il a prise.

— Les capitaines et rittmeister ayant renoncé à leur avancement au grade de major, mais qui, en raison des services rendus par eux, ont obtenu la qualification requise pour remplir un emploi local de major, recevaient jusqu'ici un supplément de solde de 240 couronnes, compris dans le calcul de leur pension.

Ces officiers terminent leur carrière militaire comme capitaines. La

solde afférente à ce grade est, on le sait, de 250 couronnes par mois et la pension mensuelle versée après 30 années de service serait des trois quarts de cette somme, soit de 190 couronnes à peine. Une augmentation était devenue absolument nécessaire, on le voit. L'Empereur a, en conséquence, ratifié la création d'une *limite d'âge supérieure*, à partir de laquelle les officiers qualifiés pour remplir des emplois locaux de majors recevront, dès le 1er janvier 1902, un supplément annuel de 600 couronnes. Auront droit à ce supplément les capitaines et rittmeister qui, à partir de la limite d'âge actuelle, devenue la limite inférieure, auront touché pendant cinq ans le supplément annuel de 240 couronnes dont j'ai parlé plus haut.

Il serait fort à souhaiter que la même mesure fût étendue à tous les officiers de la neuvième classe, de façon que chacun d'eux, indépendamment de toute « qualification », ait droit, après un certain nombre d'années de service, à un supplément semblable pour cause d'âge. Cette neuvième classe, dans laquelle tant d'officiers terminent leur carrière militaire, a été justement, lors de la dernière fixation des soldes, une des plus mal partagées : de 1200 à 1500 couronnes. Il serait donc nécessaire qu'après un certain nombre d'années de service, un supplément soit accordé, sans distinction, à tous les officiers de cette classe.

— Le personnel du Ministère de la guerre et de l'Etat-Major général était depuis longtemps à l'étroit dans ses bureaux actuels et la construction de nouveaux locaux ne pouvait plus être différée, d'autant plus que les attributions de ce personnel augmentent chaque jour.

Cette question a été enfin prise en mains. Une première demande de crédits pour la construction d'un nouveau palais du Ministère de la Guerre figurera probablement au prochain projet de budget

Les plans de ce futur palais avaient été primitivement demandés à quelques personnalités éminentes du corps des ingénieurs militaires, ce qui provoqua une vive agitation parmi les architectes civils de la capitale. Une pétition adressée au Ministère de la guerre par la « Société des ingénieurs et architectes autrichiens » réclama l'ouverture d'un concours public, ce qui fut accordé.

Le palais sera construit dans la rue du Ring, célèbre par les superbes édifices qui la bordent, non loin de la Vienne et du canal du Danube. Ce sera un vaste bâtiment oblong et isolé, dont la façade principale sera tournée du côté de la rue.

Il comprendra trois étages, avec environ 1500 pièces dans lesquelles seront logés tous les services du Ministère de la guerre, les bureaux de l'Etat-Major général, les administrations des caisses militaires et les archives de la guerre et d'autres encore. Quelques projets prévoient en outre la création d'un restaurant-café attenant à l'édifice et qui sera le lieu de rendez-vous de tous les officiers et fonctionnaires de la garnison

de Vienne. C'est là que se concentrerait, en quelque sorte, toute la vie militaire de la capitale.

Les officiers et fonctionnaires militaires de Vienne réclament depuis longtemps la construction d'un casino bien aménagé, avec bibliothèque, mais c'est une question de savoir si les projets présentés pourront être modifiés de telle façon qu'il soit possible de donner satisfaction à ce vœu. L'établissement d'un casino attenant au nouveau palais ministériel constituerait la solution la plus simple du problème. En tous cas, les officiers et fonctionnaires y trouveraient leur compte, car, actuellement, ils payent l'énorme loyer de 40 000 couronnes par an pour leurs casinos dispersés et en grande partie mal installés dans des immeubles locatifs.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans devant la Chambre. — Les grandes manœuvres d'armées en 1902. — Un enfant gâté à la caserne.

Un événement capital s'est produit en février : je veux parler du débat sur le service de deux ans. A côté de cette question vitale, toutes les autres disparaissent, même celle du budget. Je ne m'occuperai donc guère que d'elle aujourd'hui.

La discussion a éclaté presque inopinément à la Chambre des députés, au moment où on allait s'occuper du budget de la guerre. En vain, M. Waldeck-Rousseau, dont l'autorité est grande sur le Parlement, insista-t-il pour qu'on votât le budget et qu'on laissât de côté un débat condamné à n'avoir qu'un caractère platonique (ou électoral), étant donné surtout que, huit jours plus tard, le Sénat devait commencer l'étude du projet Rolland, « projet extrêmement complet », à en croire le président du Conseil. « J'ose dire, a-t-il ajouté, que c'est même le projet le plus complet qui ait été étudié sur la matière, et que, par conséquent, les résolutions que pourraient prendre la Chambre n'ajouteraient rien d'utile à la solution poursuivie d'un commun accord entre le Sénat et le gouvernement ». Cette thèse n'a pas prévalu. Les députés en ont fait une question de dignité (et peut-être d'intérêt). Ils ont revendiqué le droit d'accrocher à la discussion du budget l'examen de la réorganisation de l'armée.

Un des hommes qui connaissent le mieux ces questions me disait, en effet, ces jours-ci, que nulle grande réforme n'a été accomplie chez nous, depuis vingt ou trente ans, dans l'ordre des choses militaires, qu'après avoir été réclamée par la Commission du budget. C'est en comparant les ressources mises à la disposition de l'Etat avec le rendement obtenu

qu'on a fait disparaître peu à peu la plupart des causes de déperdition, et, comme il n'est aucune question qui ne se traduise par une dépense, il est naturel qu'on arrive, en épluchant tous les crédits, à se faire des idées sur toutes les questions. D'où, cette conclusion que personne n'est mieux qualifié pour tracer un plan de réorganisation qu'un rapporteur du budget, s'il est sérieux, intelligent et travailleur.

Ce n'est pas tout à fait mon avis. Je l'ai dit bien des fois, mais il ne me coûte pas de le répéter. C'est d'en haut que doivent venir les réformes. Il y a une différence considérable entre un « perfectionneur » et un inventeur : il y en a une analogue entre le chef d'un département ministériel qu'il s'agit d'entretenir et de développer et le chef d'un département ministériel à bouleverser de fond en comble. A l'heure actuelle, par exemple un sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes peut sans inconvénient n'être qu'un fonctionnaire vigilant et exact, bien au courant des choses de sa partie. La machine marche et fonctionne convenablement. Il suffit d'améliorer quelques rouages. La machine militaire, hélas ! fonctionne mal, non parce qu'il s'y trouve des défectuosités de détail, mais parce qu'une erreur de principe vicie son mode d'action. On aura beau remplacer tel engrenage ou supprimer tel frottement, on n'arrivera pas à mettre l'armée en accord avec la nation. Il faut avant tout qu'un esprit créateur, philosophique, pose les bases de l'accord nécessaire; après quoi, un esprit pratique, par des retouches heureuses et des remaniements habiles, mettra le mécanisme au point. C'est ce qui fait que, dans une administration qui suit un cours normal, un simple commis suffit à l'expédition des affaires, et alors on peut sans inconvénient appeler à la direction quelqu'un qui soit de la carrière. Mais, dans les moments de crise, un étranger est souvent mieux placé pour indiquer la bonne voie et orienter la marche. C'est ce qui arrive le jour où la traction mécanique se substitue à la traction animale, le jour où il faut se décider entre la navigation à voile et la navigation à vapeur.

En ce moment, notre armée est en crise. Elle n'a pas cessé d'y être depuis trente ans, parce que personne n'a eu assez d'intelligence pour trouver la voie à suivre ou assez d'autorité pour l'imposer.

Elle a à se décider entre deux formes extrêmes : l'armée de métier et la milice, sinon à chercher entre elles une conciliation dont la réalisation est peut-être difficile. C'est la clef de ce problème que l'étude du budget ne saurait nous donner, quoi qu'on en dise : elle ne peut nous indiquer ni notre point de départ, ni notre point d'arrivée. Elle ne peut que nous renseigner sur le moyen le meilleur, le plus économique, de passer de celui-là à celui-ci.

Par exemple, on nous a cassé les oreilles du chiffre de 575 000. Il paraît que c'est le nombre d'hommes que nous devons entretenir sous les drapeaux pour être tranquilles. Un de plus, ce serait au-dessus de nos

moyens financiers. Un de moins, ce serait un danger pour notre sécurité. (Signalons, en passant, que nous en avons plusieurs dizaines de mille de moins, et qu'ainsi notre sécurité est fort compromise, ce pendant que nos dépenses excèdent nos moyens!) Bref, 575 000 est un chiffre cabalistique dont presque tout le monde admet la vertu souveraine, comme, au moyen âge, on considérait l'angle droit comme noble. Dans le tracé de son front bastionné, Vauban a employé cet angle, non parce que noble, mais parce que rationnel et répondant, si on peut dire, à une difficulté matérielle, à un instinct humain. Il a compris qu'il fallait tirer d'équerre pour flanquer efficacement ses escarpes, et voilà pourquoi il a mis ses flancs à 90° par rapport aux faces opposées. Ses devanciers, eux, ne s'étaient préoccupés que d'une chose : fourrer le plus d'angles nobles qu'ils le pouvaient pour augmenter la noblesse de leur œuvre. Aussi l'employaient-ils tout à fait à contre-sens et dans des conditions absolument déplorables.

Tant qu'on prendra comme point de départ la nécessité d'avoir en temps de paix 575 000 hommes sous les drapeaux, on n'aura pas avancé d'une ligne la solution du conflit pendant. La question, je le répète, est d'une toute autre nature. Elle porte sur le caractère que doit avoir l'armée dans un pays comme le nôtre, et toute la discussion qui s'est déroulée a été entachée d'une tare grave, provenant de ce que ce caractère n'a pas été précisé : au lieu de s'entendre sur des principes, on a cherché à s'entendre sur des expédients. On a calculé les déficits probables compensés par des ressources probables, celles-ci fournies par la natalité probable, les progrès probables de la santé publique, des engagements probables et par d'autres probabilités encore, ceux-là provenant de la mortalité probable, des démissions probables, des ajournements probables, et d'autres probabilités encore! On s'est évertué à démontrer que le service de deux ans donnait un excédent de 80 000 hommes ou un manque de 14 000. On a jonglé avec les hypothèses. On ne s'est pas mis face à face avec le problème.

Il ne sert à rien, à mon avis, de jouer avec les chiffres, de balancer les gains avec les pertes, comme on boucle le budget en imaginant des recettes qui couvrent les dépenses. Science conjecturale! Les moins-values dans le rendement des impôts, l'élévation du prix des matières premières, la mauvaise récolte, un événement diplomatique inattendu, et voici détruit cet équilibre fictif si laborieusement obtenu sur le papier. J'estime qu'on doit s'en tenir, en faisant presque complètement abstraction des réalités contingentes, à déterminer les conditions en quelque sorte théoriques de l'armée que nous devons avoir. En vain me dit-on que rester dans la généralité, c'est se dérober aux précisions. Je réponds qu'il y a plus de précision dans une formule comme celle-ci : « L'organisation militaire du pays doit pouvoir fournir immédiatement une armée de premier choc ou de première défense aussi solide que possible, appuyée par des

réserves aussi nombreuses et aussi instruites que possible, la charge imposées de ce fait à chaque citoyen étant aussi égale que possible et en réduisant au minimum les sacrifices demandés à la nation. » Oui, il y a plus de précision dans cette formule [1], — surtout si on s'y tient! — que dans le chiffre de 575 000... surtout si on ne s'y tient pas !

Et ce qui montre bien qu'on en est réduit aux expédients, au lieu de s'attacher à une doctrine ferme et raisonnée, c'est ce qui s'est passé avec M. de Montebello, la commission de l'armée, le général de Galliffet. L'anecdote est vraiment caractéristique.

Donc, on se rappelle que, un jour de l'année dernière, M. Gouzy voulut obliger ses collègues de la commission de l'armée à s'occuper du projet déposé par lui au début de la législature et concluant au service de deux ans. Aussitôt, comme on attribuait cette motion à l'inspiration du général André, auquel la majorité de cette commission est hostile, on improvisa un contre-projet dont M. de Montebello parut tout qualifié pour assumer la responsabilité, parce qu'il s'occupe volontiers des choses militaires et que, en particulier, il peut revendiquer le mérite d'avoir fait adopter la solution qui a prévalu lorsqu'il s'est agi de créer une armée coloniale.

Dans la presse, M. Charles Malo, écrivain militaire de premier ordre, prit la défense du contre-projet Montebello, à l'élaboration duquel il est naturel de penser qu'il avait coopéré. Il publia à ce sujet une série d'articles qu'il réunit sous ce titre auquel on ne peut reprocher de manquer de netteté : *La vraie réforme de l'armée : le service de dix mois* (le service de dix mois pour la généralité des citoyens, la base du système étant l'organisation d'une armée de métier où le service serait de 4 ou 5 ans).

Et il laissa percer sa joie de ce que, dans la séance du 6 février 1901 — cette date, dit-il, vaut la peine d'être retenue! — moins d'une heure après que la motion de M. de Montebello était déposée, une majorité considérable (15 voix contre 5) la votait, sinon telle qu'elle avait été proposée, du moins avec seulement « quelques interversions de phrases et quelques modifications de détail bien légères, en comparaison des changements si profonds et si radicaux, de la véritable *révolution* qu'on la conviait si brusquement à provoquer dans notre organisation militaire et sociale. »

[1] Je la donne à titre d'exemple, car elle prête fort à la controverse. L'égalité des charges est un principe, en particulier, qui n'est pas admis en Suisse, puisqu'on exige plus de ceux qui peuvent donner plus. On voit que je ne fais pas non plus entrer en considération la nécessité d'être plus fort que telle nation voisine. On sait que la grenouille n'a pas été heureusement inspirée en cherchant à se faire aussi grosse que le bœuf. Si notre armée est inférieure à telle autre, c'est à notre diplomatie qu'il appartient de nous rendre la supériorité par des alliances. En tous cas, mieux vaut succomber éventuellement sous le coup d'un adversaire hypothétique que de s'enfler au point d'en crever. Se suicider de peur d'être tué, c'est se jeter à l'eau pour éviter la pluie.

Eh! oui, on l'y conviait brusquement et elle acceptait rapidement. Mais, depuis, elle s'est ressaisie. Elle s'est détournée de ce contre-projet, elle l'a abandonné. Et l'auteur lui-même (j'entends M. de Montebello) et le parrain (j'entends M. Charles Malo... On pourrait s'y tromper!) renient leur enfant, après avoir maudit les « lâcheurs. »

Voici, en effet, comment le « parrain » s'exprime maintenant :

Il paraît que nous avions bien tort de faire fond sur l'intelligence et la fermeté de la commission de l'armée (de la Chambre), qui, au début, avait pris si nettement position dans la grave question de la réduction du service militaire : l'approche des élections ou plutôt la peur des électeurs l'a jetée dans un désarroi tel qu'elle n'ose même plus affronter l'examen des propositions contradictoires dont elle est saisie, justifiant ainsi pleinement le reproche que M. Gouzy lui adressait, l'autre jour, d'avoir abdiqué devant la commission de l'armée du Luxembourg et mis la Chambre dans l'obligation de se traîner à la remorque du Sénat, ou de ne rien faire. Incapable de prendre une résolution quelconque, elle s'est arrêtée au parti, peu héroïque, de « rendre leur liberté » à ses membres, qui, du reste, l'ont prise au mot, puisque personne (ou presque) ne s'était rendu, mercredi dernier, à la convocation du président. Cette pauvre commission, qui a donné un moment de si belles espérances, s'est donc dissoute de fait ; c'est même plus qu'une abdication, c'est un suicide.

Heureusement, ajoute M. Malo, après ces amères et mélancoliques doléances, heureusement tous ceux qui en font partie ne se sont pas laissé rebuter par les difficultés qui ont effrayé leurs collègues ; il s'en est même trouvé d'assez courageux pour reprendre et assumer la tâche devant laquelle la majorité de la Commission « se dérobait si piteusement » : comme il fallait s'y attendre, M. de Montebello a tenu bon, et il a maintenu son projet, ce projet qui avait été adopté avec tant d'empressement il y a un an ; mais en y restant fidèle, il l'a tellement modifié qu'il n'en reste plus rien. Du service de dix mois (un an), qui en faisait le fond, qui en était l'objet et la raison d'être, de ce service de dix mois qu'on nous présentait comme devant constituer « la vraie réforme de l'armée, » plus la moindre trace! Si bien que le *Temps* a pu dire très justement :

Il n'est plus question de ce personnage qui, hier, remplissait la scène. La proposition ne juge pas nécessaire de « modifier autrement la législation actuellement en vigueur. » Il lui suffit que le ministre ait toute latitude « pour renvoyer annuellement dans leurs foyers les hommes du contingent ordinaire, en nombre égal à celui des engagés à long terme ou réengagés qu'il aura pu incorporer. Elle conclut : « Ainsi la réduction du service pourra être effectuée proportionnellement et progressivement, sans que l'on ait à redouter aucun mécompte, et l'armée ne pourra qu'y gagner en cohésion et en vigueur. »

Ainsi le service d'un an passe à l'arrière-plan ; il disparaît dans la pénombre de possibilités contingentes ; il devient une futurition idéale. Vous avez lu sans doute la récente lettre du général Galliffet. Elle est aussi topique que spirituelle. Le général avait approuvé la première proposition Montebello ; il approuve la

seconde : mais il ne dit pas un mot du service d'un an : il ne le nomme même pas ; il l'ignore. Il ne connaît plus que le service de deux ans.

Et la Chambre, y compris M. de Montebello, a voté, — *à l'unanimité* — le principe du service de deux ans.

* * *

On lit, à la page 228 du Rapport de M. Berteaux sur le budget de la guerre, une note officielle dans laquelle il est dit qu'il n'est jamais entré dans les intentions de l'état-major de l'armée de donner aux manœuvres d'armée une importance moindre que par le passé. Mais l'état-major propose. Le ministre, qui dispose, a décidé qu'au lieu de deux manœuvres de ce genre comme l'an dernier, il n'y en aurait qu'une, et que, au lieu de réunir quatre corps, comme ceux qu'on a montrés au tsar, on n'en réunirait que deux : le 16e (Montpellier) et le 17e (Toulouse). Le général Brugère aura la direction des opérations, mais on dit qu'il ne prendra pas le commandement, comme en 1900 et 1901. On donne à cette mesure deux raisons. La première, c'est qu'il a dû, par l'expérience qu'il en a faite, acquérir l'art de manier de gros effectifs et qu'il faut apprendre cet art-là à d'autres, pour qu'il ne soit pas seul à en posséder le secret. Qu'il vienne à disparaître, on serait fort embarrassé pour le remplacer si personne n'y était préparé. Au surplus, si on a besoin de quelqu'un à la tête du « groupe principal d'armées », il y a aussi des groupes secondaires d'armée à la tête desquels il y a besoin d'hommes capables et expérimentés. L'autre raison, c'est qu'il n'est pas bon que la direction des opérations ne soit pas soumise à la « critique » d'une autorité supérieure. En exerçant ce rôle de maître, de professeur, le général Brugère apprendra doublement : il complétera sa propre instruction et il dirigera celle du général qui aura exercé le commandement sous son contrôle.

Ces deux raisons valent... ce qu'elles valent.

* * *

J'aime à lire les impressions rapportées de la caserne, lorsqu'elles sont sincères. On y trouve à se renseigner sur l'état d'âme du soldat, pour peu que le narrateur soit un observateur perspicace. C'est le cas de M. Louis Lamarque, auteur d'un livre très intéressant (*Un an de caserne*, chez Stock). Aussi ai-je pris grand plaisir à y noter les descriptions justes, les traits de caractère vrais, les analyses fines, les remarques profondes. Le style facile, net, élégant, la distinction de l'esprit, l'élévation de la pensée, ont ajouté à ce plaisir. Faut-il ajouter qu'hélas ! il s'y mêlait, par contre, un serrement de cœur de plus en plus poignant ? M. Louis Lamarque aurait pu intituler son livre : « Un enfant gâté à la caserne. » Psychologue, il l'est ; mais psychologue mélancolique et peut-être maladif. Il est parti pour le régiment ruminant dans sa tête cette phrase de Renan : « Je n'aurais pu être soldat ; j'aurais déserté ou je me serais sui-

cidé. » La vue de la caserne de Vernon, qu'il doit venir habiter le lendemain, ne lui arrache qu'une longue plainte, dont tout le livre est la paraphrase. En voici le texte :

Demain, je passerai là. Il faudra que je m'arrache à tout, ma tendresse pour ma mère, mon amour, mes amitiés, ce que j'ai de plus cher au monde, toutes mes pensées, mes études, mon œuvre et mon ambition, ce qui est ma raison d'être, ce qui est ma raison de vivre, tout ! Demain je quitterai tout ! Je passerai cette porte. Cette porte se reformera sur moi, et me séparera de ma vie. J'entrerai là, seul, dépouillé, mon cœur loin de tout ce qui le faisait vivre, ma pensée arrachée à tout ce qui la passionnait. Ah ! Quelle année je vais traverser là dedans !

Pas une allusion, dans ces doléances « égotistes », du devoir à accomplir. Aucune notion non plus de solidarité sociale, effacement de l'individu dans la collectivité, ce qui est au moins étrange de la part de quelqu'un qui se donne comme socialiste ! Rien qui révèle le sentiment du sacrifice nécessaire et grand et sacré. Aussi ce soldat triste est-il destiné à faire un bien triste soldat. Il n'a qu'un vrai plaisir : être à l'infirmerie ou à l'hôpital, voire en congé de convalescence. Aussi s'arrange-t-il de façon à y passer le plus clair de son temps, de sorte que, si je compte bien, son année de caserne se réduit à sept ou huit mois de service effectif, encore qu'on l'eût retenu au corps un trimestre entier après la libération des hommes de sa classe. Et cette notion de l'abnégation patriotique, j'ai tourné une à une les 293 pages du récit sans la voir paraître une seule fois. Ni de la bouche d'un sous-officier, ni de celle d'un officier, ne sort la moindre parole élevée ou réconfortante. Il est vrai que nous sommes dans un régiment du train des équipages où le niveau n'est pas fort élevé sans doute, car, pour donner confiance à un malade, nous voyons le médecin militaire qui lui dit : « Tu n'as rien à craindre : *je ne suis pas un officier !* Je suis là pour te soigner. » Triste, n'est-ce pas, triste, bien triste ! Voilà un intellectuel d'esprit raffiné et dont l'âme est ouverte à la poésie, mais qui ne se doute pas de ce qu'est le devoir civique. Personne ne le lui dit.

* * *

Je reçois trop tard pour le lire avec l'attention nécessaire le tome I *(Origines du conflit. — Campagne dans le Natal)* de la *Guerre sud-africaine*, par le capitaine Fournier, de l'état-major de l'armée[1] ; mais je connais assez la netteté d'esprit de l'auteur, sa conscience, sa remarquable capacité de travail, pour ne pas douter de la haute valeur de son œuvre, étant donné qu'il s'est documenté à des sources plus sûres que les autres écrivains militaires qui ont traité le même sujet. Il s'est entouré de tous les renseignements possibles, il a interrogé tous les témoins oculaires qu'il a

[1] Paris, Chapelot, 1902. (Publication de l'état-major de l'armée.)

pu voir, et, par conséquent, en attendant que je revienne sur ce livre, je ne me fais aucun scrupule à le recommander très chaudement.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nos recrues. — Grandes réformes ! — Dans les Alpes. — En faveur de la Caisse nationale de prévoyance. — Un nouveau pont portatif. — Le canon de montagne. — Troubles intérieurs.

Un article du général Zanelli sur les qualités morales de la recrue italienne vient de paraître dans la *Revue militaire italienne*. Après des considérations générales et démographiques, l'auteur défend cette thèse que malgré des divergences locales importantes, l'Italie présente cependant une personnalité morale uniforme. Notre jeunesse possède en effet un fond commun de bonnes qualités, sur lesquelles se greffent des caractères spéciaux. Ici, la volonté ferme, les affections un peu exclusives mais profondes du Piémontais, son respect des lois, son orgueil des traditions glorieuses; là, la cordialité du Lombard et la vivacité parfois mordante du Vénitien. Le Parmesan est porté à la haine comme à l'amour; le Modenois est d'un caractère tranquille, tandis que le Romagnol se distingue par son énergie et souvent par une sombre fierté. Les montagnards des Appennins sont presque des étrangers au monde civilisé; ils ont conservé une rudesse et une indépendance d'allures qui va quelquefois jusqu'à la désobéissance aux lois; mais cultivés, ils donnent de vaillants et fidèles soldats.

On accuse volontiers les Toscans de mollesse. Ce défaut n'est pourtant pas général. Revêtent plutôt un caractère général, une tournure d'esprit volontiers ironique et quelque présomption ; ces travers se prêtent peu aux exigences de la discipline.

Au surplus, les méridionaux ne sont pas aussi mous que d'aucuns pourraient le croire. Souvent, et spécialement dans les régions montagneuses, on rencontre parmi eux des hommes robustes, agiles, accoutumés à une maigre nourriture, aimant les habitudes de famille et dévoués à l'Eglise. Seulement, toutes ces populations se ressentent encore des effets de gouvernements aveugles, cruels et corrompus.

Les îles ont une personnalité spéciale et très accentuée. Le Sicilien a la passion de sa Sicile. Souvent, au début du service, le mal du pays l'atteint. Il est farouche un peu et difficile à apprivoiser; mais parlez-lui de son île, vous obtiendrez tout de lui. Au combat, il est un modèle de discipline et de valeur. La contenance des batteries siciliennes à Adoua l'a prouvé.

Le Sarde est, comme le Sicilien, profondément attaché à son pays.

Tempérament sérieux, il a cependant plus de cœur que d'intelligence. Il n'oublie rien, est honnête, discipliné, dévoué.

Concluons : l'intelligence et la culture de l'esprit vont diminuant du Nord au Sud ; mais va progressant, en revanche, l'énergie qui vient de la mobilité de l'âme et du cœur. D'une manière générale, l'équilibre des qualités de l'esprit s'est déjà développé dans le Nord ; dans le Sud, il est à l'état latent et embryonnaire.

— Un député socialiste, M. Ciccotti, vient d'arrêter quelques projets de grandes réformes militaires qui doivent procurer au budget de la guerre la fantastique économie d'une centaine de millions à peu près. Il prévoit deux formes d'engagement seulement : un engagement de cinq ans pour les sous-officiers et les catégories spéciales de militaires : musiciens, armuriers, etc.; un engagement d'un an pour les soldats des autres armes.

On conserverait les 12 légions de carabiniers et les 7 régiments alpins, mais on réduirait à 46 les 94 régiments d'infanterie, et de moitié à peu près toutes les autres armes et services. Supprimés, naturellement, les tribunaux militaires. Le recrutement serait exclusivement territorial. La solde des officiers subalternes serait augmentée de 10 %. Les autres seraient réduites proportionnellement. Aucune ne devrait excéder 8000 fr. par an.

Des économies ainsi obtenues, 5 millions seraient consacrés à des institutions d'éducation physique et militaire. Le solde, momentanément déposé à la Caisse des Prêts et Dépôts, servirait à convertir en 3 % la dette publique, à alléger les dépenses provinciales, etc. Quant à l'armée, elle ne serait plus l'armée « royale », elle devrait porter le titre de « nationale ».

Toute une révolution, comme on voit, qui, avec le tort qu'elle aurait de désorganiser nos forces militaires, ne contenterait personne et laisserait subsister les mêmes hostilités.

— C'est avec un vif plaisir que je vous annonce la propagande entreprise dans notre armée en faveur d'une œuvre de prévoyance sociale d'une haute utilité. Par décret royal du 28 juillet 1901 avait été fondée une *Caisse nationale ouvrière de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse*. Une circulaire ministérielle toute récente a ordonné que dans chaque régiment des officiers soient chargés d'instruire les soldats du fonctionnement et des avantages de cette institution.

La Caisse de prévoyance est ouverte à tous les ouvriers, artisans, et d'une manière générale à tous ceux qui vivent d'un travail manuel. Chacun verse les cotisations qu'il lui plaît, sans obligation d'inscription d'ailleurs, le versement minimum devant être de six francs par année payable par fraction minima de 50 cent. A l'âge de 60 ou 65 ans, ou plutôt en cas d'invalidité prématurée, l'assuré a droit à une pension proportion-

nelle au montant de son compte. L'Etat participe à la formation des capitaux au moyen des excédents d'intérêts sur le dépôt de l'Etat. Ces excédents se montent actuellement à plusieurs millions.

Cette sage institution qui, au point de vue économique, n'engage pas l'Etat outre mesure, et dont les bienfaits pour les individus sont grands, doit malheureusement lutter encore contre l'ignorance de certaines classes de la population et contre la jalousie d'autres institutions de prévoyance concurrentes. Même le parti socialiste cherche à en entraver la diffusion.

Or, on ne saurait imaginer un plus puissant moyen de propagande que la parole et les conseils des officiers de l'armée. Si l'on songe aux centaines de milliers d'hommes qui, chaque année, passent sous les drapeaux, à l'ignorance qui les aveugle, aux préjugés dont ils sont imbus, on comprendra combien vaste est le champ d'action à défricher. Nos paysans surtout sont difficiles à convaincre, et pourtant ils seraient les premiers à bénéficier de l'assurance. Il faut donc user de tous les moyens possibles pour leur faire comprendre qu'ils ne sauraient employer mieux leurs économies qu'à prémunir leur vieillesse contre la misère. En participant à cette œuvre du développement des initiatives si rares dans notre pays, à cette œuvre de civilisation et de morale, l'armée accomplit les devoirs de l'éducation militaire moderne. On a donc mis tous les officiers en mesure de donner aux soldats les instructions nécessaires. Cette mission est plus particulièrement confiée aux commandants de compagnie et chefs d'escadron.

— Le 13 janvier, un ordre provoquait à l'improviste le départ du 2e régiment alpin à Coni, pour une excursion d'hiver. Celle-ci, destinée surtout à déterminer le degré de résistance des défenseurs de nos Alpes à la température des régions élevées, devait servir en outre à expérimenter le ski. Les bataillons reçurent les destinations suivantes : 1er, la vallée de la Vazaita et les contreforts, entre les vallées de la Macra et du Pô ; 2e, les vallées de Grana et de Stura et ses contreforts ; 3e, la vallée supérieure de la Macra.

Ce dernier, le bataillon « Dronero », passa de la vallée de la Macra par le pittoresque pays de Stroppo jusqu'à Aneglio d'où, par le col Saretto, on atteint la batterie française de Viraysse, à 2780 m. d'altitude. C'est le plus haut point d'Europe occupé en permanence, même en hiver. Deux compagnies du bataillon tournèrent la Nado del Mulo, un des points stratégiques les plus importants des Alpes maritimes.

Les essais de skis norvégiens n'ont pas donné de bons résultats. Ils peuvent servir aux touristes qui, au milieu de l'amoncellement des neiges de nos Alpes, peuvent choisir leur chemin. Ils serviront aussi sur les routes dont les pentes sont régulières, comme on en trouve en si grand nombre dans la vallée du Rhône. Mais dans nos Alpes âpres, tourmen-

tées, dont la chaîne, en certains endroits, représente une largeur d'une vingtaine de kilomètres au maximum, le ski est d'un petit usage.

Au col San Bartolomeo, dont la descente s'effectue par un sentier très rapide, le lieutenant qui marchait en tête glissa. Le caporal-major se précipita pour lui porter secours, mais, chargé comme il l'était, non seulement il ne tira pas d'affaire son lieutenant, mais lui-même se fit beaucoup de mal. Il est nécessaire que l'équipement des soldats en haute montagne soit ainsi compris qu'ils puissent s'en débarrasser rapidement pour être plus libres de leurs mouvements.

Ces expériences d'excursions d'hiver seront continuées par les régiments alpins même dans le massif central et oriental. On continuera également les essais d'habitabilité des cabanes de neige entrepris ces dernières années.

— Un des obstacles les plus fréquents à la marche de l'infanterie quand elle doit quitter les routes et, dans le terrain, prendre les formations les plus conformes aux exigences topographiques et tactiques, sont les fossés, canaux, etc. Toutes recherches qui se proposent de surmonter cette difficulté doivent être encouragées. Signalons donc le nouveau pont portatif imaginé par le capitaine Vigo, du 11e régiment d'infanterie.

Ce pont est de six mètres en trois sections d'égales longueurs. Chacune d'elle, formée d'un certain nombre de tablettes, se plie et peut être portée par un seul homme ; le poids est de 12 kg. La rigidité des tablettes de la section dépliée est assurée par des tringles métalliques. Toutes les opérations de lancement peuvent être exécutées par les trois porteurs en moins de trois minutes.

L'engin a été jugé de nature à rendre d'incontestables services, aussi le Ministère de la guerre a-t-il pris en considération l'étude du projet.

— Depuis cette année a été créé un cours de géodésie d'une durée de 18 mois à l'Institut géographique militaire. Y seront admis, sur concours, six officiers pris dans l'état-major, l'artillerie ou le génie. Les armes spéciales envisagent avec satisfaction ce nouveau cours, important même au point de vue scientifique pur.

— Dans le courant du présent mois de mars, une batterie des nouveaux canons de montagne en acier de 7 cm. partira pour les Alpes Graies, probablement, afin de procéder à des essais de transport à dos de mulet. Espérons que cette expérience sera la dernière et qu'aussitôt après on se mettra définitivement à la transformation de notre artillerie de montagne.

— Notre politique intérieure commence à se ressentir par trop des troubles que provoque l'agitation ouvrière et socialiste ; aussi le gouvernement vient-il de recourir à des mesures militaires énergiques. Il a rap-

pelé sous les armes une classe d'âge des troupes de l'infanterie de ligne, bersagliers, grenadiers et alpins, et a procédé à la militarisation des employés de chemins de fer qui menaçaient de se mettre en grève. Tout ce personnel est donc soumis à la discipline militaire; des escouades de soldats, avec le nombre d'officiers nécessaires, étant affectées à la surveillance et rendues responsables du maintien de l'ordre. Le personnel est ainsi soumis à une double discipline, la discipline militaire maintenue par l'officier chef de l'escouade de surveillance et la discipline technique et administrative, conformément aux prescriptions de la compagnie des chemins de fer.

Les employés conservent d'ailleurs l'uniforme de la compagnie à laquelle ils appartiennent, mais ils portent, comme signe de la militarisation, les étoiles au collet et un brassard au bras droit. Le compagnie du chemin de fer paie la solde réglementaire ; l'Etat lui alloue une indemnité d'un franc par jour à peu près pour le simple soldat.

Tout cela ne va pas sans provoquer d'assez nombreux inconvénients, mais les circonstances étaient telles qu'aucune autre solution ne pouvait plus être adoptée.

— Une conférence d'un très grand intérêt a été tenue dernièrement au cercle militaire de Rome par le lieutenant-colonel des alpins V. Carpi. Sujet : « La vie militaire en montagne. » Le conférencier a illustré son exposé d'un nombre considérable de splendides projections lumineuses qui nous ont fait vivre réellement au milieu de nos Alpes et de ses défenseurs. Nous avons assisté aussi à maintes scènes pittoresques, nous avons admiré les efforts, la bravoure, les actes de fermeté grâce auxquels nos alpins parviennent à se rendre maîtres de leur champ d'activité. Rien n'est plus intéressant ni plus agréable que de connaître ainsi, avec autant de précision, le genre de vie de nos braves soldats. On ne peut formuler qu'un seul regret, c'est qu'une conférence comme celle-ci ne reçoive pas ni ne puisse recevoir la diffusion qu'elle mérite.

CORRESPONDANCE

Le pistolet automatique modèle 1901.

Un journal de la Suisse allemande a cherché à discréditer le pistolet automatique modèle 1901.

Nous avons soumis cet article à l'un des membres de la commission qui avait proposé le nouveau pistolet. Cet officier nous envoie la lettre que voici :

Ce n'est pas chose facile que d'introduire en Suisse une arme nouvelle; on exige qu'elle soit à la fois une arme de guerre et une arme de stand,